Toulouse (31) : cinq individus font volontairement tomber un piéton avant de le frapper « à grands coups de pied dans la tête ». Deux des agresseurs condamnés à un an de prison ferme sous bracelet électronique (MàJ)

19/03/2026 à 18h07



19/03/2026

On lui a fait un croche-pied quand il est passé en courant dans la rue. Avant de s'acharner sur lui quand il a demandé des explications. La victime du tabassage en centre-ville, dimanche à Toulouse, retrouve deux de ses agresseurs dans le box, Nizar, 18 ans, et Yanis, 20 ans. Les deux individus ont été condamnés à un an de prison ferme, à purger à domicile, sous bracelet électronique.

La figure de l'homme de 30 ans est plus éloquente encore que

ne l’est son récit : son visage est difforme, ses yeux recroquevillés par la noirceur des hématomes qui les entourent et enfin son nez forme un angle droit. […]

“*Les témoins sont unanimes : quand il était au sol, il a été roué de coups de pied par cinq personnes : quelle lâcheté !*“, cingle le magistrat en direction des prévenus. Seulement, dans le box, il ne se trouve que deux personnes et ils ont plus l’allure de chérubins que de boxeurs. […]

La magistrate use desdits témoignages pour acculer Nizar, désigné par “trois des cinq témoins” comme ayant “frappé au sol”. **Elle requiert pour Yanis neuf mois de prison ferme ainsi que trois mois de révocation d’un sursis aménagé sous la forme d’un bracelet électronique. Quant à Nizar, qui a commis d’autres faits de violences en janvier, elle invite le tribunal à le condamner à neuf mois de prison ferme avec mandat de dépôt.**

La Dépêche

17/03/2026

Une scène d’une grande violence selon les témoins. Un petit groupe s’en est pris gratuitement à un homme de 32 ans, dimanche après-midi, aux abords du Capitole. Avant de s’acharner sur lui. Les agresseurs présumés ont été rapidement identifiés et interpellés.

.Le croche-pied qui l’a fait chuter est totalement gratuit. La victime se relève. Son erreur, à ce moment-là, est sans doute de se laisser guider par son amour-propre. Il se dirige vers ce groupe de cinq, mêlant mineurs et jeunes majeurs, en quête d’une explication. “*Après, il ne se souvient plus de rien*“, soupire une source proche de l’enquête.

Ce sont des témoins qui, après s’être courageusement interposés, ont raconté les coups portés, puis l’acharnement

dont a fait preuve cette bande une fois la victime inerte au sol. Frappée *“à grands coups de pied dans la tête*“. Bilan, un nez cassé, de multiples hématomes au visage et 5 jours d’incapacité légale délivrés par le médecin légiste. […]

De source policière, ils auraient “minimisé les coups portés” et “renversé la situation, évoquant une riposte” face à une agression. À trois contre un ? Au terme de leur garde à vue, deux mineurs de 16 ans ont été libérés. Ils seront bientôt convoqués devant le juge des enfants. Le seul majeur mis en cause, un jeune de 20 ans, a été déféré au parquet de Toulouse en vue d’une comparution immédiate devant le tribunal correctionnel.

La Dépêche